

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY	Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL	Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : paramed.jolimont@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : paramed.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 114 Mise en oeuvre d'un projet de soins auprès d'un client adulte stable			
Code	PAIR1B14	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	254 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Gilly Christel LECOMTE (christel.lecomte@helha.be) HELHa Jolimont Julie VAN ROYE (julie.van.roye@helha.be) HELHa Tournai - Salines Isabelle MOL (isabelle.mol@helha.be) Cécile QUEQUIN (cecile.quequin@helha.be) Marie-Madeleine DEWAELE (marie-madeleine.dewaele@helha.be) Marie-Line DERONNE (marie-line.deronne@helha.be) Mélanie FLAMAND (melanie.flamand@helha.be) Emilie VANDENBUSSCHE (emilie.vandenbussche@helha.be) Delphine DE VISSCHER (delphine.de.visscher@helha.be) Nadia LANGSBERG (nadia.langsberg@helha.be) Maud VANDENDORPE (maud.vandendorpe@helha.be) Mieke NEERINCK (mieke.neerinck@helha.be) Sylvie CALLENS (sylvie.callens@helha.be) Louisa LEKADIR (louisa.lekadir@helha.be) Marie DUHAUT (marie.duhaut@helha.be) Aurélie DE BLAUWER (aurelie.de.blauwer@helha.be) Sabrina LEBLON (sabrina.leblon@helha.be) Vincent VERDUYN (vincent.verduyn@helha.be) Natacha DEFIVES (natacha.defives@helha.be) Mélanie THERY (melanie.thery@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence C 2 **Prendre en compte les dimensions d'ontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
- C 2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière
- Compétence C 3 **Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives**

- C 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe interprofessionnelle autour de projets communs
- Compétence C 4 **Concevoir des projets de soins infirmiers**
 - C 4.1 Evaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité
- Compétence C 5 **Assurer la communication professionnelle**
 - C 5.1 Entretien avec le client, son entourage ou la collectivité une relation adaptée au contexte
- Compétence C 6 **Mettre en oeuvre le projet de soins**
 - C 6.1 Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs
 - C 6.2 Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

Acquis d'apprentissage visés

- 1.C2.1.1. Situer son rôle de soignant au regard du cadre légal, déontologique et réglementaire
- 1.C3.2.1. Se coordonner avec les autres professionnels
- 1.C4.1.1. Analyser une situation courante
- 1.C4.1.2. Utiliser des échelles d'évaluation et/ou des grilles de résultats en soins infirmiers
- 1.C5.1.1. Etablir une relation de civilité avec le client et son entourage
- 1.C5.1.2. Amorcer une relation d'empathie
- 1.C5.1.3 Informer le client par rapport aux actes posés dans une situation de soins
- 1.C5.3.1. Communiquer avec les membres de l'équipe de soins qui le supervisent
- 1.C5.3.2. Compléter, sous supervision, les notes d'observation dans le dossier du client
- 1.C6.1.1. Préparer les interventions de soins relevant du programme du bloc 1
- 1.C6.2.1. Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR1B14A	AIP Enseignement clinique, stages, séminaires et mises en situations professionnelles	154 h / 7 C
PAIR1B14B	Travail d'intégration des compétences	100 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR1B14A	AIP Enseignement clinique, stages, séminaires et mises en situations professionnelles	70
PAIR1B14B	Travail d'intégration des compétences	0

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Le document « modalités d'évaluation - complément à la fiche ECTS » précise les spécificités annuelles dans chaque implantation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : paramed.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP Enseignement clinique, stages, séminaires et mises en situations professionnelles			
Code	21_PAIR1B14A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	154 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle MOL (isabelle.mol@helha.be) Cécile QUEQUIN (cecile.quequin@helha.be) Marie-Madeleine DEWAELE (marie-madeleine.dewaele@helha.be) Marie-Line DERONNE (marie-line.deronne@helha.be) Isabelle MOL (isabelle.mol@helha.be) Mélanie FLAMAND (melanie.flamand@helha.be) Emilie VANDENBUSSCHE (emilie.vandenbussche@helha.be) Delphine DE VISSCHER (delphine.de.visscher@helha.be) Nadia LANGSBERG (nadia.langsberg@helha.be) Maud VANDENDORPE (maud.vandendorpe@helha.be) Mieke NEERINCK (mieke.neerinck@helha.be) Sylvie CALLENS (sylvie.callens@helha.be) Louisa LEKADIR (louisa.lekadir@helha.be) Marie DUHAUT (marie.duhaut@helha.be) Aurélie DE BLAUWER (aurelie.de.blauwer@helha.be) Sabrina LEBLON (sabrina.leblon@helha.be) Vincent VERDUYN (vincent.verduyn@helha.be) Natacha DEFIVES (natacha.defives@helha.be) Mélanie THERY (melanie.thery@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 114 : Mise en œuvre d'un projet de soins -client adulte stable.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

C2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

4.C2.1. Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière

C3. Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives

4.C3.2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe interprofessionnelle autour de projets communs

C4. Concevoir des projets de soins infirmiers

4.C4.1. Evaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité

C5. Assurer la communication professionnelle

4.C5.1. Entretenir avec le client, son entourage ou la collectivité une relation adaptée au contexte

C6. Mettre en œuvre le projet de soins

4.C6.1. Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs

4.C6.2. Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

Acquis d'apprentissage visés

- 1.C2.1.1. Situer son rôle de soignant au regard du cadre légal, déontologique et réglementaire
- 1.C3.2.1. Se coordonner avec les autres professionnels
- 1.C4.1.1. Analyser une situation courante
- 1.C4.1.2. Utiliser des échelles d'évaluation et/ou des grilles de résultats en soins infirmiers
- 1.C5.1.1. Etablir une relation de civilité avec le client et son entourage
- 1.C5.1.2. Amorcer une relation d'empathie
- 1.C5.1.3 Informer le client par rapport aux actes posés dans une situation de soins
- 1.C5.3.1. Communiquer avec les membres de l'équipe de soins qui le supervisent
- 1.C5.3.2. Compléter, sous supervision, les notes d'observation dans le dossier du client
- 1.C6.1.1. Préparer les interventions de soins relevant du programme du bloc 1
- 1.C6.2.1. Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Démarches d'apprentissage

Stages.

Dispositifs d'aide à la réussite

Ouvrages de référence

Supports

4. Modalités d'évaluation

Principe

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement intégrée, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise de chaque compétence et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS et la fiche descriptive de l'activité d'apprentissage.

La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage après délibération.

Les modalités d'évaluation spécifiques à l'implantation sont reprises dans l'annexe 1 de la fiche descriptive de l'activité d'apprentissage correspondante de l'implantation.

Le document "Annexe" de l'activité d'apprentissage est communiqué lors du cours et disponible sur ConnectED

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Stg	100		
Période d'évaluation						

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 70

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage « stages » fait l'objet d'une évaluation continue. La maîtrise des acquis d'apprentissage ne peut pas se vérifier par une évaluation ponctuelle en seconde session. La note de la 1ère session est donc reportée d'office en 2ème session, quand bien même elle est inférieure à 50%.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12Mail : paramed.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Travail d'intégration des compétences			
Code	21_PAIR1B14B	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	100 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle MOL (isabelle.mol@helha.be)		
Coefficient de pondération	0		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le travail d'intégration des compétences se fait durant les activités d'enseignement clinique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Démarches d'apprentissage

Dispositifs d'aide à la réussite

Ouvrages de référence

Supports

4. Modalités d'évaluation

Principe

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

Dispositions complémentaires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).